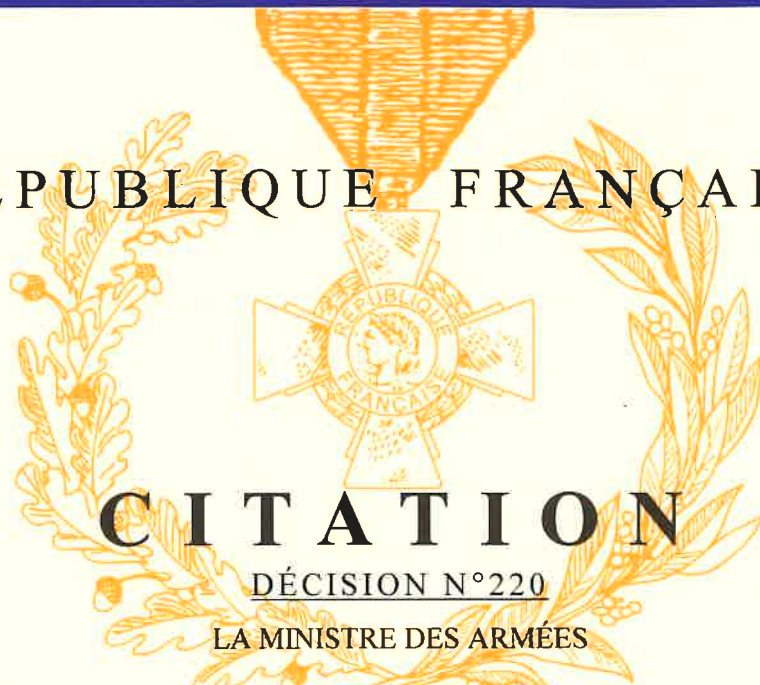


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



CITATION

DÉCISION N°220

LA MINISTRE DES ARMÉES

Vu le décret n° 56-371 du 11 avril 1956 modifié portant création d'une croix de la Valeur militaire ;
Vu l'arrêté du 10 décembre 2013 portant ouverture du droit à la croix de la Valeur militaire sur le territoire de la République centrafricaine,

CITE
À L'ORDRE DE LA BRIGADE

le régiment d'infanterie-chars de marine – Poitiers (Vienne)

« Régiment engagé de février à octobre 2014, dans le cadre de l'opération "Sangaris" en République centrafricaine, a fait preuve de belles qualités militaires.

S'est particulièrement distingué dès le mois de février au sein du groupement tactique interarmes (GTIA) "Panthère". Sécurisant l'axe logistique principal reliant Bangui au Cameroun, a quotidiennement pris part à des patrouilles de reconnaissance et des points de contrôle, concourant ainsi à d'importantes saisies d'armes. Ainsi le 11 février dans la région de Bossembele, a participé à la protection d'un convoi alimentaire, exposé à des menaces de pillage par des miliciens armés.

Le 23 février, a déploré la perte accidentelle d'un de ses hommes lors d'une mission de reconnaissance. Dans une zone en proie à des tensions extrêmes, a diligenté de nombreuses concertations entre les différentes autorités locales, permettant aux forces de sécurité régionales de réaffirmer leur autorité. A également conduit des opérations majeures dans plus de vingt localités, afin d'appuyer les efforts de rapprochement et de conciliation.

En outre, durant le mois de mars, projeté au sein du GTIA "Scorpion", a opéré dans des zones hostiles sur des élongations atteignant plus de 600 kilomètres. A su adapter ses modes d'actions sur un terrain difficile et traquer les convois de ravitaillement des groupes armés terroristes dans la région de Bambari.

De plus, le 24 mai, au cours de l'opération "Athéna" dans la région de Bambari, alors que des miliciens véhiculés et lourdement armés prenaient à partie une section, a dirigé la riposte, permettant le repli de l'élément accroché. Puis, malgré des feux nourris sur sa position, a su délivrer des tirs afin de neutraliser l'ennemi. A également favorisé l'arrestation d'éléments hostiles et la saisie de véhicules, d'armements et de munitions.

Enfin, s'est de nouveau distingué le 10 octobre. Déployé au sein du GTIA "Korrigan", a réagi à une très violente prise à partie lors d'une patrouille à Bangui. Commandant les feux, a conduit une action de combat, neutralisant les agresseurs et empêchant tout renfort adverse.

Pour son action déterminante, mérite tout particulièrement d'être cité en exemple. »

CETTE CITATION COMPORTE L'ATTRIBUTION DE LA CROIX DE LA VALEUR MILITAIRE AVEC ÉTOILE DE BRONZE

Le 21 MARS 2022
F. Parly
Florence PARLY